

du côté de l'orient par une porte pratiquée au rez-de-chaussée dans une grosse tour carrée (5), de là on entre dans une avant-cour à peu près triangulaire, ayant à l'orient une autre porte d'entrée pour la seconde cour, au-dessus de laquelle sont les prisons, qui se trouvent au premier étage d'une tour à l'orient, et tout à côté la salle d'audience. Toutes ces mesures sont dans le plus déplorable état, et il est reconnu qu'il serait avantageux de les abénéviser (6).

Par suite de ce rapport, le cardinal décide d'abénéviser à M. de Saint-Michel, qui le demande, toutes ces mesures, au prix annuel d'un bichet et d'un coupon de froment (7). Ce fut sur ces ruines que fut bâti, en 1827, le pensionnat des Sœurs Saint-Charles. Ces mêmes mesures furent vendues par le sieur Jean de Saint-Michel, en 1771, à Claude Chapolard, charpentier, fils de Antoine Chapolard, maître maçon (8).

Le sacristain, qui restait toujours indépendant du curé, était, en 1754, Barthélemy Vautherin. Il reconnaît devoir annuellement au couvent d'Ainay 59 sols et 6 livres de cire, au jour de la Saint-Martin ; cette redevance datait des temps

(5) C'est la tour carrée qui donne sur le jardin des Sœurs, et qui porte actuellement un balcon.

(6) Papiers Simiand à Chazay. — Cette porte est la poterne qui existe encore à l'orient et qui sert de passage, et à l'écoulement des eaux de la cour du château. Quant aux prisons elles étaient situées à droite de cette poterne, dans la tour ronde qui existe encore sur la façade.

(7) Papiers de M. Simiand, à Chazay.

(8) Papiers de M. Simiand, à Chazay. — La famille Chapolard, qui existe encore à Chazay, est très ancienne dans le pays et dit avoir des actes du XVI^e siècle où elle serait nommée.